

Société Distribution Automobile Côte d'Ivoire SDACI

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 1 280 000 000 F CFA

SIEGE SOCIAL: Km 4, Boulevard de Marseille, Zone 3

01 B. P. 1 272 ABIDJAN 01

COTE D'IVOIRE

RCCM : CI-ABJ-1963-B-782

CC n° 0100474 J

EXERCICE 2008

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 19 JUIN 2009

Sommaire

	<u>Pages</u>
Le Conseil d'Administration.....	3
Les Commissaires aux Comptes.....	3
L'équipe d'encadrement.....	4
Les activités de la société.....	5
Ordre du jour.....	7
Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	7
Les comptes de l'exercice 2008.....	13
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	18
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	22
Résolutions.....	25

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

●	Monsieur Alain CASSUTO	Président Directeur Général
●	Compagnie OPTORG Représentant Permanent : M. Philippe OBERMAN	Administrateur
●	Cie Française de Participations Financières - CFPF Représentant Permanent : M. Jean-William JORANT	Administrateur
●	Monsieur Pierre-Michel IPAUD LAGO	Administrateur

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

●	SIGECO	Commissaire aux Comptes	Titulaire
●	UNICONSEIL	Commissaire aux Comptes	Titulaire
●	ERNST & YOUNG CI	Commissaire aux Comptes	Suppléant
●	M. KADJO Anéyé Jean-Baptiste	Commissaire aux Comptes	Suppléant

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

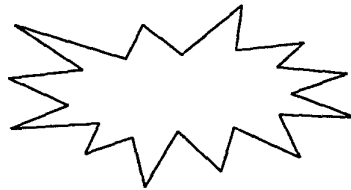
☯ DIVISION DES ACTIVITES AUTOMOBILES :

Monsieur Jean-William JORANT Directeur Général de la Division

Monsieur Eric MOUGENOT - Directeur Commercial AFRICAUTO/ALLIANCE AUTOMOBILES
Messieurs Tanlo Koné, Tanguy Orsot, Mademoiselle Yolande Do Rosario

Monsieur Olivier BREMOND - Directeur des Services Après Ventes AUTO
Messieurs Mamadou Ouattara, Sassan Lanta, Antoine N'guessan, Mademoiselle Raïssa Konan

Monsieur Jean-Marie DEBUS - Directeur PNEUMATIQUES MICHELIN



☯ ADMINISTRATION GENERALE SIEGE :

Monsieur Jean-William JORANT Directeur Général Délégué

Madame Danielle NIAMKE - Assistante de Direction

☯ **Monsieur Jules KOUAKOU N'DRI** Directeur Administratif et du Personnel

Messieurs Benoît Kouadio AMANI, Paul Ossiri KOUDOU, Oumar KEBE

LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Société s'est recentrée sur l'Automobile suite à la cession des deux magasins, les GALERIES PEYRISSAC et TECHNIBAT.

AFRICAUTO : Concessionnaire exclusif de marques asiatiques et importateur / distributeur **MICHELIN**, AFRICAUTO se développe dans un contexte d'insuffisance de réactivité des fournisseurs asiatiques et d'une chaîne logistique particulièrement longue.

MAZDA / Japon et Thaïlande : Pick-up : sortie des nouveaux BT 50 Simple et Double Cabine, 4x2 et 4x4.

KIA MOTORS / Corée : En 2008, les modèles de la marque KIA ont bien résisté face à la concurrence avec la PICANTO, la CERATO, la SORENTO et le nouveau SPORTAGE. La petite RIO et l'utilitaire K2700 ont complété utilement la gamme. Cependant, malgré les performances de la Société dans la commercialisation des produits KIA depuis de nombreuses années, le constructeur a décidé de retirer sa carte en 2009.

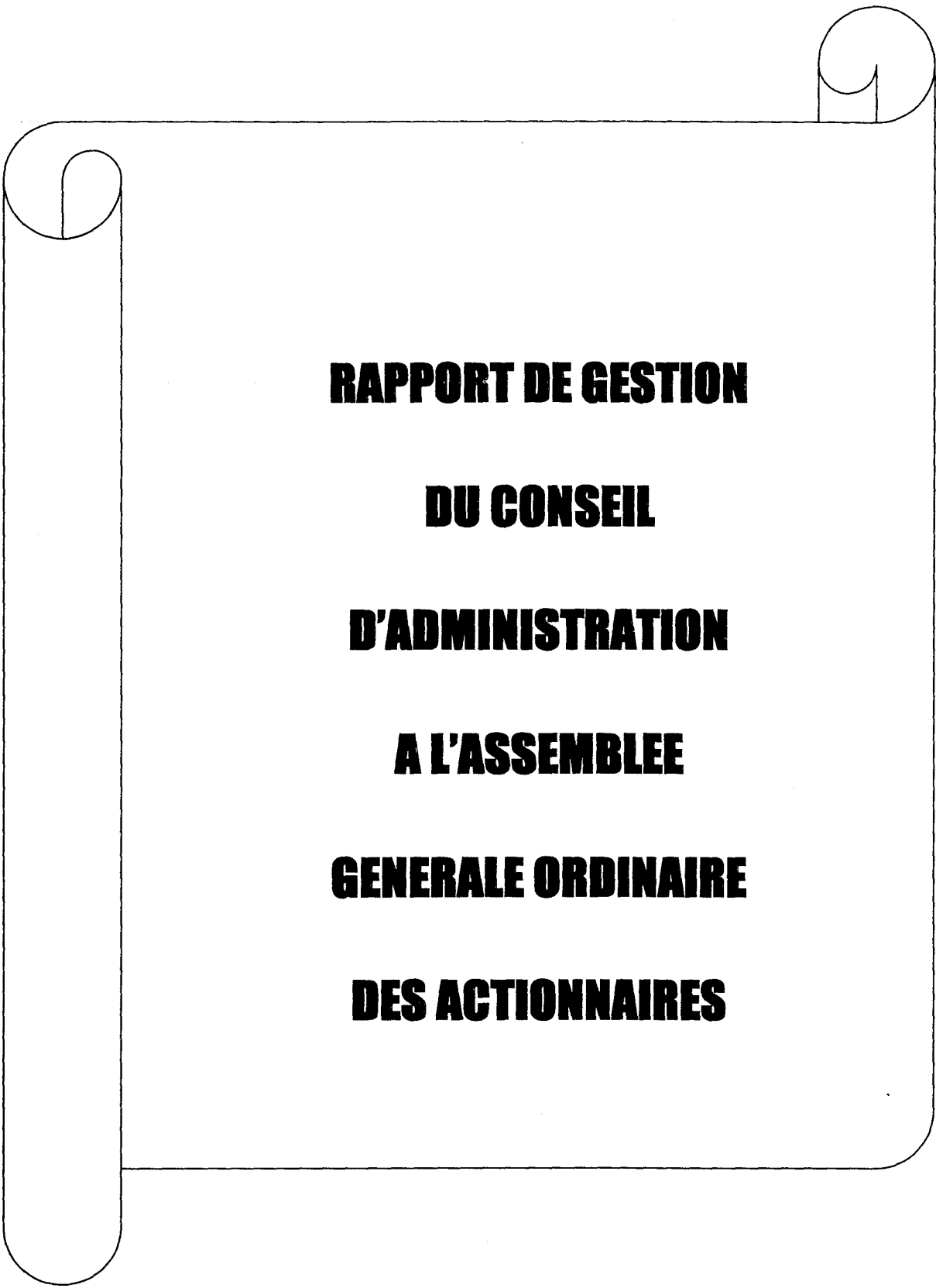
HYUNDAI / Corée : En 2008, HYUNDAI a lancé de nouveaux modèles : la berline ELANTRA, le nouveau 4x4 SANTA FE et le TUCSON, et a procédé au restyling du camion HD 72 en 4,5 tonnes. Les véhicules de tourisme : GETZ, ACCENT, ELANTRA, SONATA, Coupé Hyundai, seront complétés en 2009 par deux nouveaux modèles : la I10 et la I30. A cette gamme s'ajoute le nouveau H1 / TQ en 2009 et les véhicules utilitaires : le pick-up H100, Le HD 72 version bus (22 à 34 places), le nouveau camion HD 72 équipé de plateau ridelles et le bus COUNTY 30 places. En 2009, la Société commencera à commercialiser les PL de HYUNDAI à partir de 10T.

ALLIANCE AUTOMOBILES : Importateur exclusif de la prestigieuse marque allemande BMW qui est une des plus dynamiques et innovantes au monde.

En quelques années, BMW aura complètement rénové sa gamme : nouvelle Série 7 en 2008, Face Lift Série 3 en 2008, nouveau Roadster Z4 et restyling séries 5 en 2007, nouveau X5 en 2007, le lancement du tout nouveau X6 en septembre 2008 et le futur modèle, 4x4 compact X1 pour fin 2009.

Le succès mondial de BMW qui est également constaté en Côte d'Ivoire a permis à ALLIANCE AUTOMOBILES de réaliser sa meilleure performance en 2008, en dépit d'une baisse du marché ivoirien. Signalons pour finir que les ventes de X3 ont représenté 50 % de nos ventes de 4x4 en 2008.

Enfin, depuis Décembre 2008, représentation de la carte **EUROPCAR Location** en côte d'Ivoire.

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and a horizontal strip at the top, both featuring rolled-up ends.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

Société Distribution Automobile Côte d'Ivoire

S D A C I

S.A. à conseil d'administration
au capital de 1.280.000.000 F CFA
Siège social : Km 4, boulevard de Marseille, Zone 3
01 B. P. 1 272 - ABIDJAN 01
RCCM CI-ABJ-1963-B-782

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes.
 2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires.
 3. Quitus aux administrateurs
 4. Affectation du résultat et mise en paiement des dividendes
 5. Fixation du montant de l'indemnité de fonction versée aux administrateurs
 6. Renouvellement du mandat d'un administrateur
 7. Questions diverses
 8. Pouvoirs pour les formalités.
-

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous présenter et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice 2008, clos le 31 décembre 2008, qui font apparaître un **Bénéfice Net de 2 035 189 269 F CFA**, après paiement de l'impôt BIC.

Société Distribution Automobile Côte d'Ivoire

EXERCICE 2008

A l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008, la Société PEYRISSAC-CI a décidé de changer de dénomination sociale et est devenue : Société de Distribution Automobiles en Côte d'Ivoire – SDACI – et son Siège Social a été transféré au Km 4, boulevard de Marseille, Zone 3. La Société continue de représenter : AFRICAUTO (MAZDA / HYUNDAI), ALLIANCE AUTOMOBILE (BMW), les pneumatiques MICHELIN et la carte EUROPCAR.

Malgré la signature en mars 2007 de l'Accord de Ouagadougou, les élections prévues en juin 2008, puis en novembre 2008 n'ont pu se tenir. Les opérateurs économiques encore incertains de l'évolution politique adoptent toujours une position attentiste dans un contexte de baisse des commandes et d'une situation très tendue des finances publiques. A ces aspects politico-économiques nationaux, sont venus d'ajouter la crise financière internationale et l'augmentation du coût de la vie. En 2008 : l'inflation a été d'environ 9 %, le taux de croissance nationale de 2,3 %, le chômage a touché plus de 30 % des jeunes de moins de 30 ans et la pauvreté a atteint aujourd'hui un seuil qui n'a jamais été enregistré en Côte d'Ivoire.

Dans un environnement difficile, la société SDACI réalise un **Chiffre d'Affaires** global (HT) de **23,89 Milliards de F CFA**, dont 22,50 Milliards de F CFA pour le secteur Automobile. En 2007, le chiffre d'affaires de l'automobile était de 22,22 Milliards de F CFA, soit une croissance de + 6 %. La différence de chiffre d'affaires (soit 1,39 milliards de F CFA) concerne des opérations résiduelles sur les ventes des autres départements.

La vente des deux fonds de commerce et des ensembles immobiliers a généré des profits exceptionnels sur l'exercice 2008.

Le résultat net de l'entreprise est de **+ 2 035,2 Millions de F CFA**, contre + 2 563,6 Millions de F CFA en 2007. Ce résultat intègre un profit H.A.O. de 789,8 Millions F CFA, constitué principalement de plus-values de cessions.

Les effectifs sont passés de 235 au 31 décembre 2007 et à **126 personnes** (114 en CDI, 11 CDD et 1 intérimaire) au 31 décembre 2008, suite à la cession des GALERIES PEYRISSAC et de TECHNIBAT.

Les investissements de l'exercice 2008 se sont élevés à **680 Millions F CFA**, contre 600 Millions de F CFA en 2007, mais avec un désinvestissement de 2 110 Millions de F CFA.

L'ACTIVITE AUTOMOBILE EN DETAIL

Il convient de rappeler que 2005 a été historiquement l'année où le marché de l'automobile en Côte d'Ivoire a connu son niveau le plus bas avec 3 342 véhicules neufs, toutes marques et tous types de véhicules confondus. En 2006, il était de 4 102 véhicules neufs vendus et en 2007 : 5 998 VN. Le marché ivoirien a commencé à se redresser en 2006 (+ 22,74 %) et il a poursuivi sa croissance en 2007 avec + 46,30 %. En 2008, la part de l'Etat dans les achats de VN a continué dans les mêmes proportions qu'en 2007, soit 20 % à 25 %, pour répondre à de gros besoins d'équipement de l'Administration et de l'Armée.

En 2008, les deux concessions automobiles de SDACI (**AFRICAUTO** et **ALLIANCE AUTOMOBILES**) ont vendu au total **1 214 véhicules neufs** contre 1 134 VN en 2007. Dans un marché en hausse, SDACI a amélioré sa part de marché à 19,48 %.

Années	Marché ivoirien	SDACI	%
2008	6 231	1 214	19,48%
2007	5 998	1 134	18,91%
2006	4 102	772	18,82%
2005	3 342	381	11,40%

Le Chiffre d'Affaires AUTOMOBILE est de **22 502 Millions de F CFA** en 2008 pour 21 216 Millions de F CFA en 2007, soit une progression de + 6 %. Cette évolution a été favorisée par un cours des devises étrangères, US Dollar et YEN, particulièrement favorable pour les véhicules d'origine asiatique.

A - AFRICAUTO :

Même si ce département n'a pas été épargné par les difficultés de transit et douanes en Côte d'Ivoire, l'exercice 2008 n'a pas souffert de disponibilité de véhicules, notamment de camions pour la campagne cacao contrairement aux années précédentes.

AFRICAUTO a vendu au total **1 102 véhicules neufs en 2008** pour 1 009 véhicules neufs en 2007, soit plus de 9,21 %, réalisant un **Chiffre d’Affaires de 14 776 Millions de F CFA** pour 13 581 Millions de F CFA en 2007, avec un taux de marge brute nettement meilleur que celui de 2007.

Vente de véhicules neufs

V N	HYUNDAI	KIA	MAZDA	AUTRES	TOTAL
2008	770	95	229	8	1 102
2007	619	207	183	0	1 009
2006	416	114	126	0	656
2005	185	39	77	0	301
2004	274	35	125	0	434

Les **Services Après Ventes** (magasin et atelier) ont réalisé un Chiffre d’Affaires global nettement supérieur à 2007 : + 10,55 %, soit 2 096 Millions de F CFA. La réorganisation de ces services, commencée en 2006, a permis d’améliorer définitivement leur rentabilité.

B - ALLIANCE AUTOMOBILES :

Bonne performance **des ventes en 2008 avec 112 BMW** vendues contre 125 en 2007 et 116 en 2006. Le **Chiffre d’Affaires** s’élève à **3 616 Millions de F CFA** contre 3 684 Millions de F CFA en 2007 (- 1,84 %), avec une marge en léger retrait de -1,08 %.

Les **Services Après Ventes**, qui interviennent sur une clientèle approvisionnée également par l’entrée de véhicules d’occasion en Côte d’Ivoire, réalisent un CA de 898 Millions de FCFA, en progression de + 7,66 %.

C - PNEUMATIQUES MICHELIN :

SDACI a repris en mai 2005, la distribution des pneumatiques MICHELIN en CI. Cette activité complémentaire aux deux autres activités AUTO, a réalisé en 2008 un **CA de 2 005 MF CFA**, contre un CA de 2055 MF CFA en 2007, soit une baisse de – 2,51 %, mais avec des marges nettement inférieures à 2007. La reconquête du marché national a beaucoup de mal à se réaliser face à une concurrence des autres marques comme : BRIDGESTONE, GOOD YEAR et PIRELLI. Par ailleurs, plus de la moitié du marché est envahie de pneus d’origine chinoise, à des prix très attractifs, mais avec une qualité moindre.

*

*

*

Après une année 2007 stabilisée, qui a tout de même permis un niveau d'affaires en progression, les ventes du premier semestre de l'année 2008 ont été satisfaisantes. Le second semestre a été nettement plus difficile avec une campagne CACAO qui a eu du mal à démarrer, la « cherté » de la vie et le début de la crise financière mondiale. Ce qui laisse augurer un exercice 2009 difficile, avec une baisse du marché ivoirien de l'automobile, qui peut être aggravé si la situation politique du pays se déstabilisait à la suite des élections présidentielles fin 2009.

Dans ce contexte et eu égard, d'une part, à un résultat de l'exercice 2008 important qui intègre des plus-values de cessions et, d'autre part, à une structure de bilan très équilibrée, le Conseil propose à l'Assemblée la distribution d'un dividende exceptionnel de 10 500 F CFA par action s'ajoutant au dividende ordinaire de 2 000 F CFA par action, soit un total par action de 12 500 F CFA.

*

*

*

RESULTAT ET RESOLUTIONS

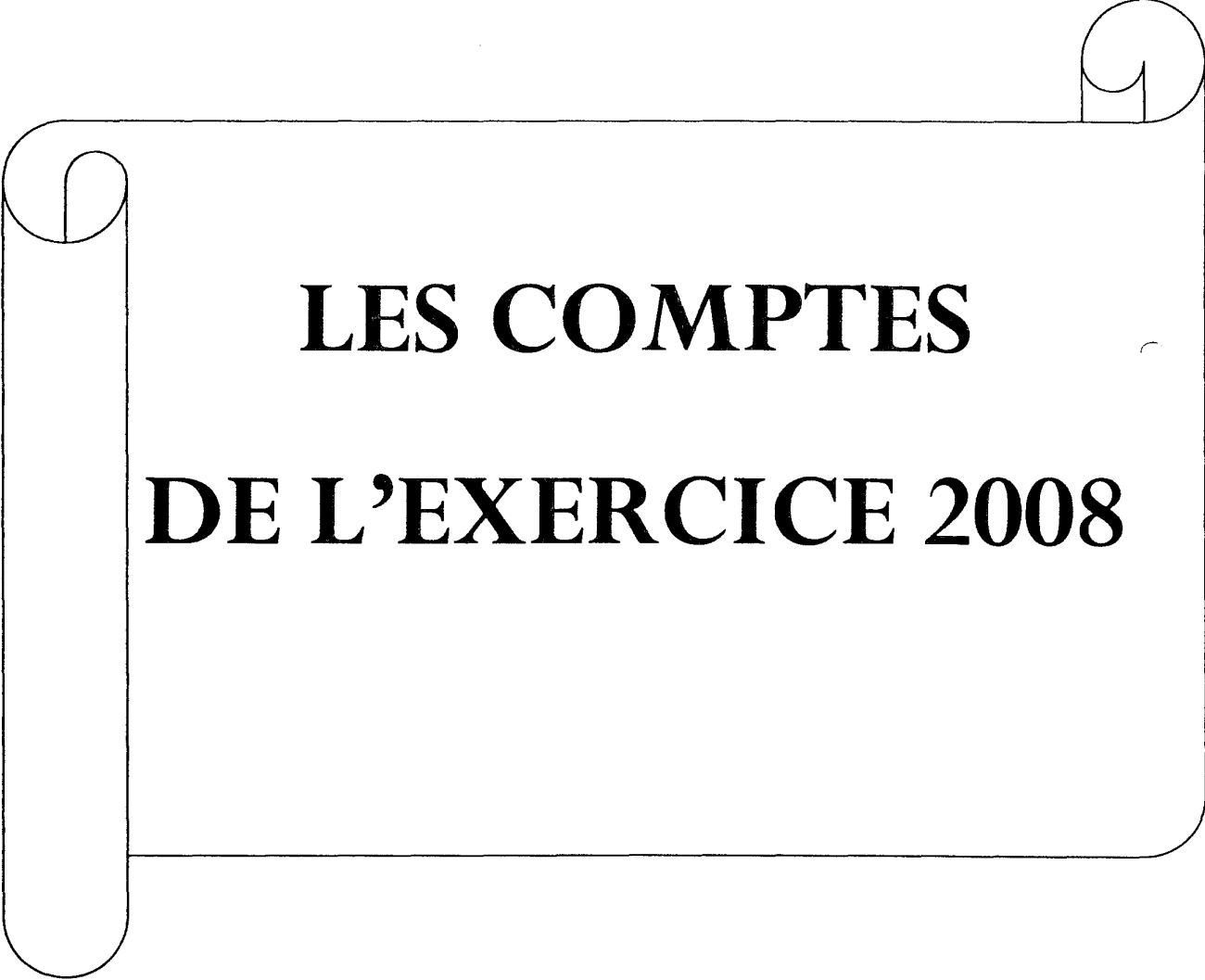
- Après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes,
- ♦ nous vous demandons, d'approuver les Comptes de l'exercice 2008 qui vous sont présentés ;
 - ♦ et d'approuver l'affectation suivante du résultat bénéficiaire de l'exercice 2008 :
 - ☐ bénéfice de l'exercice 2 035 189 269 F CFA
 - augmenté du report à nouveau 44 756 615 F CFA
 - ☐ formant un bénéfice disponible de 2 079 945 884 F CFA
 - ☐ sur lequel est prélevé un dividende de 320 000 000 F CFA
 - (soit 2 000 F CFA brut par action)
 - ☐ et un dividende exceptionnel de 1 680 000 000 F CFA
 - (soit 10 500 F CFA brut par action)
 - ☐ le solde 79 945 884 F CFA
étant affecté au report à nouveau

- Après lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
- ♦ nous vous demandons d'approuver les Conventions visées audit Rapport.

Il vous est proposé de fixer à 4 000 000 F CFA brut l'indemnité de fonction versée, en 2009, au titre de l'exercice 2008, aux membres du Conseil d'Administration.

Il vous est également proposé de renouveler le mandat d'un administrateur, la COMPAGNIE FRANCAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (C.F.P.F), et ce pour une nouvelle durée de six années qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et devant se tenir dans l'année 2015.

Le Conseil d'Administration

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and a horizontal strip at the top, both featuring rounded ends and a small circular detail at the top-left and top-right corners respectively.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

ACTIF	Montant brut 31 12 2008	Amortissements Provisions	Montant net 31 12 2008	Montant net 31.12.07	PASSIF	31 12 2008	31.12.07
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 471 434	16 662 334	30 809 100	17 469 009	CAPITAL SOCIAL	1 280 000 000	1 280 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Capital social	7 098 185 000	7 102 403 500
Terrains	108 000 000	0	108 000 000	108 000 000	PRIMES ET RESERVES	256 000 000	256 000 000
Constructions	957 761 514	611 500 539	346 260 975	430 293 425	Réserve légale	6 800 000 000	6 800 000 000
Agencements et installations	1 374 160 545	568 917 847	805 242 698	1 024 386 412	Réserve de plus-value à remployer	42 185 000	46 403 500
Matériel et outillage	313 691 416	126 700 513	186 990 903	158 571 878			
Matériel de transport et manutention	149 925 802	79 336 414	70 589 388	72 766 718			
Matériels et mobiliers	474 043 586	258 425 800	215 617 786	239 804 617			
Immobilisations en cours	47 875 000		47 875 000	18 405 711	REPORT A NOUVEAU	44 756 615	41 167 600
					RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 035 189 269	2 563 589 015
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 425 457 863	1 644 881 113	1 780 576 750	2 052 228 761	TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 458 130 884	10 987 160 115
Titres de participation	212 377 181	72 874 806	139 502 375	126 120 852	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	141 000 000	188 210 000
Autres immobilisations financières	24 108 032	0	24 108 032	15 068 637	Provisions pour risques et charges	141 000 000	188 210 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 709 414 510	1 734 418 253	1 974 996 257	2 210 887 259	TOTAL RESSOURCES STABLES	10 599 130 884	11 175 370 115
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Valeurs d'exploitation	7 726 382 247	295 125 686	7 431 256 561	6 249 581 487	Dettes circulantes H.A.O.	7 222 486	62 727 155
Marchandises en stock	7 726 382 247	295 125 686	7 431 256 561	6 249 581 487	Clients créditeurs	813 637 109	1 234 232 206
					Fournisseurs	1 652 218 201	1 520 947 923
Valeurs réalisables à court terme					Dettes fiscales	597 868 444	1 925 906 466
Fournisseurs	5 922 000	637 828 374	5 922 000	15 831 000	Dettes sociales	136 783 895	269 724 981
Clients	4 618 383 685	14 448 804	641 697 916	4 043 963 945	Autres dettes	26 168 627	26 875 427
Autres débiteurs	656 146 720	652 277 178	4 628 175 227	7 269 864 686			
sous-total	5 280 452 405				TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 233 898 862	5 040 414 138
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 006 834 652	947 402 864	12 059 431 788	13 519 446 173	TRESORERIE-PASSIF		
TRESORERIE-ACT					Découverts locaux	309 989 423	102 159 526
Valeurs mobilières de placement	0		0	51 800			
Chèques à encaisser	15 570 623		15 570 623	562 571 339			
Banques et chèques postaux	84 781 902		84 781 902	24 987 208			
Caisse	8 238 599		8 238 599				
TOTAL TRESORERIE-ACTIF	108 591 124	0	108 591 124	587 610 347	TOTAL TRESORERIE-PASSIF	309 989 423	102 159 526
Ecart de conversion actif	0		0	0	Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	16 824 840 286	2 681 821 117	14 143 019 169	16 317 943 779	TOTAL GENERAL	14 143 019 169	16 317 943 779

En francs CFA

15

GROUPE OPTORG

SDACI

SYNTHESE DES RESULTATS

	2008	2007	2006	Variation 2007 / 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)	23 892 MF	32 080 MF	23 256 MF	- 8 188 MF
VALEUR AJOUTEE % du CA	2 945 MF 12,33%	3 975 MF 12,39%	3 582 MF 15,40%	- 1 822 MF
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES % du CA	+ 1 815 MF 7,60%	+ 1 807 MF 5,63%	+ 1 267 MF 5,45%	+ 8 MF
RESULTAT NET % du CA	+ 2 035 MF 8,52%	+ 2 564 MF 7,99%	+ 944 MF 4,06%	- 529 MF
CAPITAUX PROPRES	10 458 MF	10 987 MF	14 108 MF	- 529 MF
CAF GLOBALE	1 505 MF	1 628 MF	1 416 MF	- 123 MF
INVESTISSEMENTS REALISES	680 MF	600 MF	544 MF	+ 80 MF
FONDS DE ROULEMENT	8 624 MF	8 964 MF	12 008 MF	- 340 MF
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	8 825 MF	8 479 MF	9 093 MF	+ 346 MF
TRESORERIE	- 201 MF	485 MF	2 915 MF	- 686 MF
EFFECTIF TOTAL	122	221	264	- 99

A decorative border resembling a scroll, with a vertical strip on the left and a horizontal strip at the top, both featuring rolled-up ends.

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

SIGECO

01 BP 11328 ABIDJAN 01
Tél. : 20 21 75 75

**SOCIETE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE EN
COTE D'IVOIRE
(SDACI)**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

**Messieurs les actionnaires
de la Société de Distribution Automobile en Côte d'Ivoire
(SDACI)**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société de Distribution Automobile en Côte d'Ivoire (SDACI) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Ces états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

La SDACI détient 17 000 actions de la société HOLDEFI, acquises en 2005 et en 2006 pour un montant total de 157,723 millions de francs CFA. Une provision a été constituée à hauteur de 18,221 millions de francs CFA, sur la base des comptes de cette société, clos le 31 décembre 2007. Les informations relatives aux comptes clos le 31 décembre 2008 n'étant pas disponibles, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'évaluation des actions HOLDEFI enregistrées par ailleurs, à tort, en titres de participation alors qu'elles ne permettent pas à la SDACI d'exercer une influence notable dans la société HOLDEFI.

.../...

Les indemnités de départs à la retraite s'élevant à 162,333 millions de francs CFA au 31 décembre 2008 n'ont pas fait l'objet de constitution de provision au passif du bilan, en dépit des dispositions du Système Comptable OHADA. Elles sont considérées par la société comme des engagements hors bilan et font l'objet d'un suivi extra-comptable.

Sous les réserves ci-dessus précisées, nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Au cours du premier semestre de l'année 2008, la société a cédé son fonds de commerce des Galeries Peyrissac et du magasin Technibat à la société Bernabé S.A. et les ensembles immobiliers abritant les activités correspondantes à la Société Civile Immobilière (SCI) Youhanes.

Suite à ces cessions et, aux termes des délibérations d'une Assemblée Générale Mixte tenue en date du 20 juin 2008, les actionnaires de la société Peyrissac Côte d'Ivoire ont décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale pour celle-ci "Société de Distribution Automobile en Côte d'Ivoire", en abrégé "SDACI" et de fixer le nouveau siège social à Abidjan, km 4, boulevard de Marseille, Zone 3, 01 BP 1272 Abidjan 01.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels

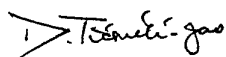
.../...

des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan,
le 18 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué
Expert Comptable
Associé Gérant

SIGECO



N'DABIAN Kroah Bilé
Expert Comptable
Associé Gérant

SOCIETE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
EN COTE D'IVOIRE**S D A C I**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de F.CFA 1 280 000 000
Siège Social : ABIDJAN
Km 4 – Bd de Marseille – Zone 3

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 A 448 & 450
DU TRAITE DE L'OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Votre Conseil d'Administration ne nous a avisés, au titre de l'exercice 2008, d'aucune opération nouvelle de cette nature.

Cependant, nous avons constaté la poursuite des opérations antérieurement approuvées suivantes conclues entre la Compagnie OPTORG SA et PEYRISSAC CI qui a pris dans le courant de l'exercice 2008 pour nouvelle dénomination SDACI (Société de Distribution Automobile en Côte d'Ivoire).

1. Convention d'organisme commun des filiales d'Afrique de la Compagnie OPTORG

Administrateur concerné	Compagnie OPTORG S.A.
Nature et objet	Une convention d'organisme commun entre les filiales d'Afrique et la Compagnie OPTORG S.A. à laquelle a pris part votre société a été signée le 9 mars 1964. Les frais réels engagés et justifiés par cet organisme pour le compte des sociétés adhérentes sont répartis entre ces dernières. Un avenant à cette convention a été signé le 1 ^{er} décembre 1998, en accord avec la Compagnie OPTORG S.A. portant modification du taux de rémunération.
Modalités et rémunérations	La rémunération est fixée à 1% du chiffre d'affaires hors taxes. Le montant des charges supportées au titre de l'exercice 2008 par SDACI s'élève à FCFA 224 918 989.

2. Convention de commissionnaire acheteur de la Compagnie OPTORG

Administrateur concerné	Compagnie OPTORG S.A.
Nature et objet	Un contrat de commissionnaire / bureau d'achat a été signé le 23 mars 1981.. Cette convention confère à la Compagnie OPTORG S.A. la qualité de commissionnaire-acheteur exclusif pour le compte de SDACI. Un avenant à ce contrat a été signé le 29 novembre 1983, en accord avec la Compagnie OPTORG S.A. portant modification de la modalité de rémunération.
Modalités et rémunérations	Le contrat fixe la rémunération de la Compagnie OPTORG SA à 5% maximum de la valeur FOB de toutes marchandises expédiées à SDACI par voie aérienne ou maritime. Le montant des charges supportées au titre de l'exercice 2008 s'élève à FCFA 562 183 648.

Toutes autres opérations de Compte Courant, de Comptes clients avec des sociétés du Groupe OPTORG ayant Administrateurs communs avec la vôtre, ont été réalisées dans le cadre normal des opérations commerciales habituelles.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à ABIDJAN
Le 20 février 2009

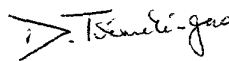
Les Commissaires aux comptes

SIGECO



Bernard N'DABIAN K.B

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO DJUE

LES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, visé à l'article 438 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2008.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter :

☐ bénéfice de l'exercice de.....	2 035 189 269 F CFA
• augmenté du report à nouveau	<u>42 185 000 F CFA</u>
☐ formant un bénéfice disponible de	<u>2 077 374 269 F CFA</u>
☐ sur lequel est prélevé un dividende de..... (soit 2 000 F CFA brut par action)	320 000 000 F CFA
☐ et un dividende exceptionnel de (soit 10 500 F CFA brut par action)	1 680 000 000 F CFA
☐ le solde étant affecté au report à nouveau	<u>77 374 269 F CFA</u>

Il sera ainsi distribué aux actionnaires un dividende global brut de 2 000 000 000 Francs CFA, soit 12 500 F CFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 11 250 F CFA.

Ce dividende sera mis en distribution sur décision du Président Directeur Général au plus tard le 31 juillet 2009.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe à 4 000 000 F CFA le montant de l'indemnité de fonction versée au conseil d'administration, en 2009, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'un administrateur, la COMPAGNIE FRANCAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (C.F.P.F), et ce pour une nouvelle durée de six années qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et devant se tenir dans l'année 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*

*

*

LES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, visé à l'article 438 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2008.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter :

☐ bénéfice de l'exercice de.....	2 035 189 269 F CFA
• augmenté du report à nouveau	<u>44 756 615 F CFA</u>
☐ formant un bénéfice disponible de	<u>2 079 945 884 F CFA</u>
☐ sur lequel est prélevé un dividende de..... (soit 2 000 F CFA brut par action)	320 000 000 F CFA
☐ et un dividende exceptionnel de (soit 10 500 F CFA brut par action)	<u>1 680 000 000 F CFA</u>
☐ le solde étant affecté au report à nouveau	79 945 884 F CFA

Il sera ainsi distribué aux actionnaires un dividende global brut de 2 000 000 000 Francs CFA, soit 12 500 F CFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 11 250 F CFA.

Ce dividende sera mis en distribution sur décision du Président Directeur Général au plus tard le 31 juillet 2009.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe à 4 000 000 F CFA le montant de l'indemnité de fonction versée au conseil d'administration, en 2009, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'un administrateur, la COMPAGNIE FRANCAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (C.F.P.F), et ce pour une nouvelle durée de six années qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et devant se tenir dans l'année 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet UNICONSEIL et de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, M. KADJO Anélyé Jean-Baptiste, et décide de nommer en remplacement :

- ✦ le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS, 01 BP 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire

ainsi que

- ✦ le Cabinet MOIHE Audit & Conseil, 08 BP 2036, Abidjan 08, Côte d'Ivoire, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes titulaire et son suppléant sont nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et devant se tenir dans l'année 2010.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*

*

*